

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Jérémy RINGOT ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Adoption du nouveau règlement intérieur des restaurants scolaires pour la rentrée de septembre 2023

En lien avec le projet de rééquilibrage des tarifs de la restauration scolaires et la simplification de la procédure d'inscription aux restaurants scolaires, un nouveau règlement de fonctionnement des restaurants scolaires est proposé.

Ce règlement fixe les règles de fonctionnement des restaurants scolaires ainsi que les modalités d'inscriptions, de tarification et de facturation du service.

Le règlement est proposé en annexe. Il entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2023.

Ceci étant exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2131-1 et L2544-11 et suivants ;

Vu, le Code de l'Education ;

Vu, la délibération n° 2023-127 du Conseil Municipal de Cenon du 03 juillet 2023 ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer pour adopter le règlement intérieur des restaurants scolaires pour la rentrée de septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Adopte le nouveau règlement intérieur des restaurants scolaires pour la rentrée de septembre 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230703-2023-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.